

# Directive Cadre sur l'Eau

## Plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT) 2022-2027

Communauté de Communes des Ballons  
des Haute-Vosges



**PRÉFET  
DES VOSGES**

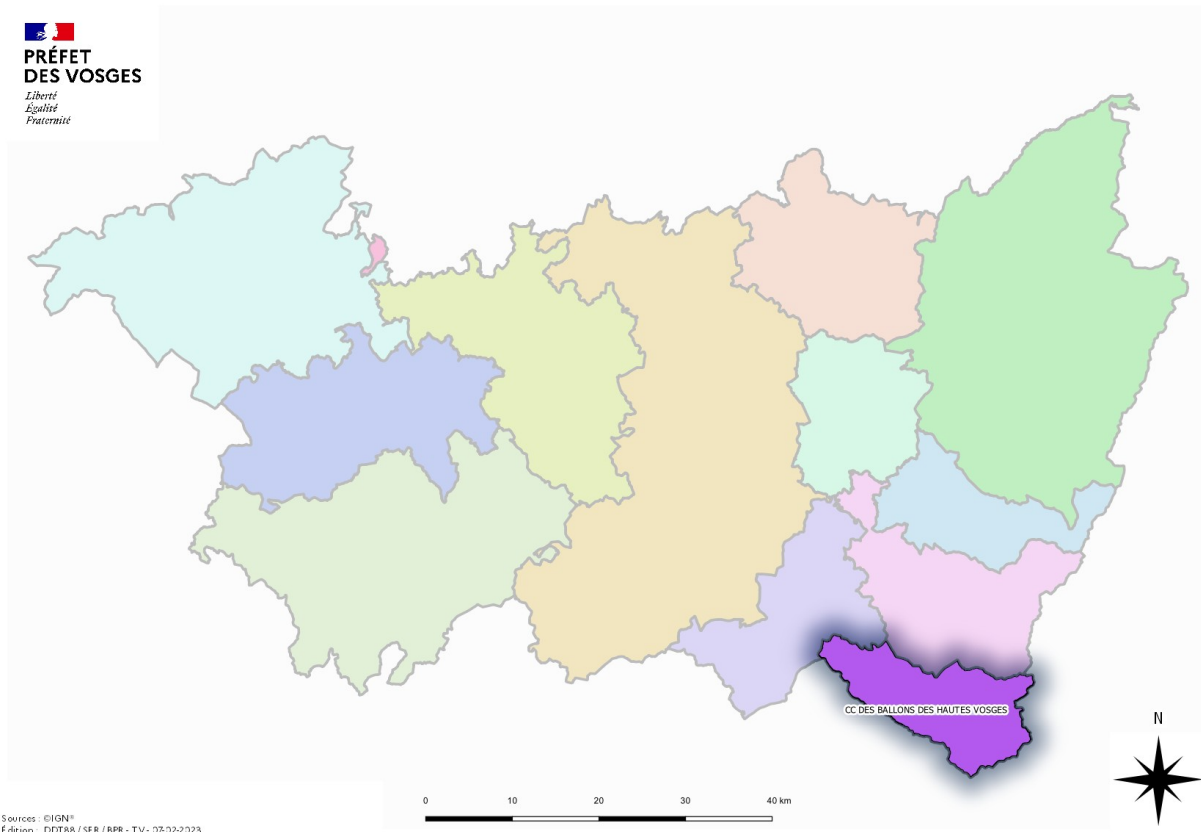
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Mission Inter-Services de l'Eau  
et de la Nature du département  
des Vosges**

La directive cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000 fixe des objectifs ambitieux concernant l'état des masses d'eau européennes (cours d'eau et eaux souterraines).

Sa déclinaison départementale est matérialisée par le PAOT, qui constitue la feuille de route partagée pour l'atteinte du bon état des eaux. Le PAOT recense une liste concrète et opérationnelle d'actions pour plusieurs thématiques (préservation des milieux aquatiques, assainissement, industries, agriculture, accès à l'eau potable), à mettre en œuvre dans la perspective de reconquête des milieux. Ces actions ont été identifiées pour la période 2022-2027 et feront l'objet d'une priorisation de l'intervention technique, financière et réglementaire de l'État et de ses opérateurs (agences de l'eau).

L'acquisition par les communautés de communes et d'agglomérations de nouvelles compétences en matière d'eau (GEMAPI / assainissement / eau potable) a amené les services de l'État à proposer une vue d'ensemble des actions PAOT à l'échelle des EPCI. Cette plaquette présente les différentes actions du PAOT 2022-2027 retenues pour la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges, et a pour objectif de faciliter l'appropriation et la mise en œuvre des actions par l'EPCI



Sources : ©IGN®  
Édition : DDT88 / SER / BPR - TV - 07-02-2023

## Un objectif européen : le bon état des masses d'eau

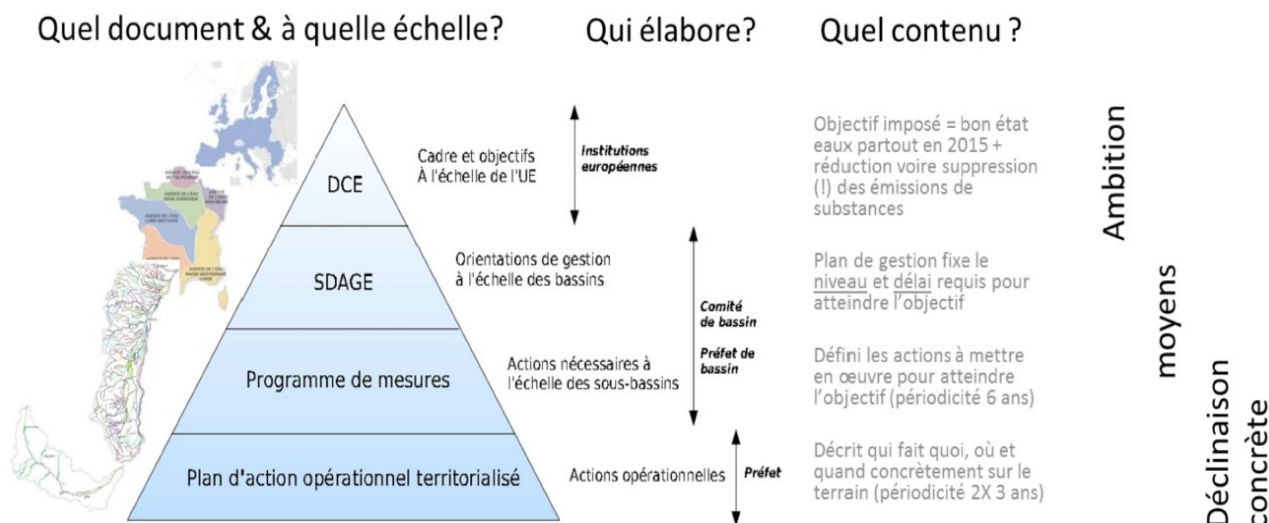
Il s'agit d'un objectif décrit et précisé dans la directive cadre sur l'eau (DCE) qui fixe des obligations de résultats à diverses échéances (de 2015 à 2027). Cette directive a été transposée en droit français le 21 avril 2004 (loi n° 2004-338) puis dans le Code de l'environnement (articles L. 212-1 et suivants).

Les principales orientations de la directive concernent la protection des ressources en eau, la prévention et réduction des pollutions, l'amélioration des écosystèmes aquatiques (faune, flore, milieu), ou encore la mise en place de plan de gestion des eaux.

Le « bon état » des masses d'eau, objectif de la DCE, est défini :

- comme le bon état écologique (présence de biodiversité, morphologie du cours d'eau diversifiée, continuité écologique assurée...) ET le bon état chimique (taux conforme de substances dangereuses) pour les masses d'eau de surface (par exemple une rivière),
- comme le bon état chimique ET le bon état quantitatif pour les masses d'eau souterraines (par exemple une nappe phréatique).

## Une déclinaison multiple jusqu'à l'échelle départementale



## Un résultat : le PAOT 2022-2027, une liste d'actions opérationnelle

Le PAOT formalise les actions prioritaires identifiées par l'État et ses opérateurs (agences de l'eau), en vue d'améliorer l'état des masses d'eau. A ce titre, sa mise en œuvre fait l'objet d'une intervention prioritaire de l'État et des agences de l'eau. La mise en œuvre peut se faire action par action. Toutefois, l'inscription d'une action au PAOT, si elle constitue une condition nécessaire, n'est pas suffisante pour obtenir un financement des agences de l'eau, qui en apprécient l'opportunité au cas par cas. A l'inverse, la mise en œuvre du programme d'actions global dans le cadre des outils contractuels proposés par les agences (exemple du contrat de territoire « Eau et climat » de l'agence de l'eau Rhin-Meuse) permet, à travers une vision transversale de l'eau dans les territoires, de garantir d'une part la cohérence dans la réalisation du programme et d'autre part une visibilité financière programmatique pour les maîtres d'ouvrages, les aides de l'agence étant alors contractualisées pluriannuellement. Réaliser le programme du PAOT dans un cadre contractuel constitue un levier important d'aménagement durable du territoire.

La direction départementale des territoires des Vosges et les agences de l'eau se tiennent à votre disposition pour étudier tout projet de mise en œuvre du PAOT dans le cadre d'une démarche territoriale.

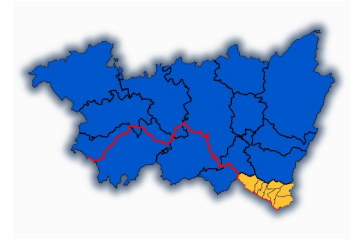
# Enjeux du territoire : Communauté de Communes des Ballons des Haute-Vosges

Population 2020 : 15392 hab

superficie : 194 km<sup>2</sup>

villes principales : Rupt-sur-Moselle, Le Thillot

compétences : la CCBHV va lancer une étude préalable à la prise de compétence fin 2022



## Caractéristiques

Nombre total de masses d'eau de rivière	5
Linéaire total de masses d'eau de rivière (en km)	73
Nombre total de masses d'eau de lacs (tous types)	0
Nombre total de masses d'eau souterraine	3

## Enjeux et actions à mener

- Limites bassins versants élémentaires
- Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

### Etat écologique

- Très bon état
- Bon état
- Etat moyen
- Etat médiocre
- Mauvais état
- Indéterminé

### Enjeux et actions à mener

- Agriculture
- Collectivités
- Industrie et artisanat
- Milieus aquatiques
- Ressource en eau



0 3 6 9 12 km





## Assainissement

Les enjeux d'assainissement concernent les rejets domestiques et urbains (eaux non ou mal traitées, rejets diffus), mais également les rejets industriels (notamment ICPE, ayant un impact sur l'état chimique des cours d'eau).

Un certain nombre de communes présente des non-conformités plus ou moins importantes de leurs systèmes d'assainissement collectif, qui doivent être corrigées.

En raison de l'état de vétusté avancée des installations de la STEU de Bussang et du risque élevé d'atteinte à l'environnement en tête de bassin, un projet de collecte et de traitement des eaux usées de cette commune par la STEU du Thillot est en cours de réalisation.

La gestion du temps de pluie et le suivi / réduction des émissions de micropolluants dans le cadre de l'action RSDE (recherche de substances dangereuses dans l'eau), notamment pour l'agglomération du Thillot sont des enjeux majeurs à considérer.

## Milieux aquatiques

Le département des Vosges connaît depuis ces dernières années des épisodes de tension croissants vis-à-vis de la disponibilité de la ressource en eau que ce soit d'un point de vue qualitatif ou quantitatif. Dans ce contexte, la préservation des cours d'eau et des zones humides apparaît comme étant une des solutions pouvant favoriser la résilience des territoires face au dérèglement climatique et ses conséquences sur la raréfaction de la ressource et le déclin de biodiversité.

Du fait de sa situation au Sud du massif des Vosges, en tête de bassin versant, le territoire de la CCBHV est stratégique pour la mise en œuvre du PAOT. Situé sur le bassin hydrographique Rhin Meuse, le territoire s'organise autour de la haute vallée de la Moselle. Le territoire présente une importante diversité de milieux avec des ruisseaux dynamiques en têtes de bassins versants jouant le rôle de réservoirs biologiques et le fond de vallée où la rivière présente un profil plus large, profond et méandreux. La Moselle a été le moteur du développement économique de la vallée, c'est pourquoi de nombreuses industries se sont installées le long de cet axe afin de bénéficier de la force motrice de l'eau. Un des enjeux majeur du territoire concerne donc la gestion de cet héritage industriel historique.

Parmi les différentes mesures déclinées au sein du programme d'action, on retrouve notamment :

- L'identification, la restauration et la préservation des zones humides qu'elles soient remarquables ou ordinaires (études, travaux, acquisitions),
- L'équipement des ouvrages liés à la production hydroélectrique avec des dispositifs de montaison et de dévalaison piscicole, de rétablissement du transit sédimentaire et de respect des débits réservés,
- La neutralisation des obstacles à la continuité (remplacement d'ouvrages, contournements, effacements)
- L'engagement de programmes de restauration hydromorphologique des cours d'eau impliquant la prise en compte du fonctionnement des milieux dans leurs multiples dimensions (lit mineur, lit majeur, liens avec les nappes) et la préservation des écosystèmes associés tels les annexes hydrauliques, les champs d'expansion de crue ou encore les zones humides.

L'intégration de la multifonctionnalité des cours d'eau dans les projets d'aménagement et les programmes d'actions qui en découlent participera à la reconquête de la qualité biologique et physico-chimique des masses d'eau et contribuera à l'atteinte du bon état.

Les maîtres d'ouvrages identifiés dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme d'action sont notamment les propriétaires privés comme les exploitants de centrales hydroélectriques, les associations de pêche, les propriétaires forestiers, les communes et le Syndicat Moselle Amont dans le cadre de l'exercice de ses compétences en matière de GEMAPI. Les services de l'État seront également mobilisés pour mettre en œuvre les procédures réglementaires visant à permettre le déploiement des programmes d'actions mais également pour engager des procédures administratives visant à restaurer la continuité écologique.

La préservation des milieux aquatiques nécessite un engagement politique, humain et financier s'inscrivant dans la durée afin que les services écologiques rendus par les milieux participent au développement durable du territoire et constitue un véritable capital naturel au service de l'intérêt général.

## Présentation des actions

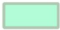




Les actions retenues pour le territoire sont présentées dans la carte ci-dessous







# Légende des actions PAOT




## **MILIEUX AQUATIQUES**

-  Renaturation et restauration des cours d'eau (bassin versant spécifique)
-  Actions sur les obstacles à l'écoulement pour rétablir la continuité des cours d'eau (localisation ROE)
-  Réduction de l'impact d'un plan d'eau sur une autre masse d'eau bassin versant spécifique
-  Réhabilitation écologique des plans d'eau masse d'eau plan d'eau
-  Gestion des zones humides bassin versant spécifique



### **Equilibre sédimentaire et profil en long des cours d'eau**

-  (point central de la masse d'eau rivière)
-  masse d'eau rivière








## **RESSOURCES**

-  Economie eau (Particuliers et collectivités) (localisation commune)
-  Ressource complémentaire (localisation commune)
-  Economie eau (Industries et artisanat) (localisation AIOT ou commune)



### **Economie eau (Agriculture)**

-  point central de la masse d'eau rivière
-  masse d'eau rivière





## **ASSAINISSEMENT**

-  Etudes globales ou schémas directeurs en assainissement (localisation commune)
-  Gestion des eaux pluviales (localisation commune principale)
-  Actions de réhabilitation ou de création d'un réseau d'assainissement (localisation commune)
-  Actions de reconstruction ou de création de STEU (localisation commune)
-  Equipement d'une STEU (localisation STEU)
-  Assainissement non collectif (localisation commune)
-  Stockage de boues de STEU (localisation STEU)

## **POLLUTIONS DIFFUSES TOXIQUES**

-  localisation STEU
-  enveloppe des communes concernées par la STEU

## **LIMITES ADMINISTRATIVES**

-  limite des epci
-  Limite de bassin RM / RMC
-  limite du département
-  communes > 1000 hab

## Détail des actions 2022-2027 – CCBHV

Domaine	Maître d'ouvrage	Commune(s)	Titre de l'action	Nomenclature OSMOSE de l'action	Masse(s) d'eau	Service pilote
Assainissement	SYNDICAT D'EPURATION INTERCOMMUNAL DE LA HAUTE VALLEE DE LA MOSELLE	LE THILLOT	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement	ASS0101	CR208	DDT - VOSGES
Assainissement	SYNDICAT D'EPURATION INTERCOMMUNAL DE LA HAUTE VALLEE DE LA MOSELLE	LE THILLOT	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement	ASS0101	CR219	DDT - VOSGES
Assainissement	COMMUNE LE THILLOT	LE THILLOT	Surveillance des émissions de substances dangereuses de la STEU	ASS0701	CR208	DDT - VOSGES
Assainissement	COMMUNE DE BUSSANG - MAIRIE	BUSSANG	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	ASS0301	CR208	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	CC des Hautes Vosges	LE MENIL	Renaturation des cours d'eau	MIA0203	CR208	AE - RHIN-MEUSE
Milieux aquatiques	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES	LE THILLOT	Restauration sur la masse d'eau Moselle 1	MIA0203	CR208;CR231;CR226	AE - RHIN-MEUSE
Milieux aquatiques		BUSSANG	Restauration de la continuité écologique_ ROE58383	MIA0304	CR208	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		BUSSANG	Restauration continuité écologique_ ROE3500_ Seuil en rivière déversoir	MIA0304	CR208	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		BUSSANG	Restauration continuité écologique_ ROE3504_ Seuil en rivière	MIA0304	CR208	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		BUSSANG	Restauration continuité écologique_ ROE3506_ Seuil en rivière	MIA0304	CR208	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		BUSSANG	Restauration continuité écologique_ ROE3519_ Seuil en rivière	MIA0304	CR208	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		BUSSANG	Restauration continuité écologique_ ROE3527_ Seuil du camping	MIA0304	CR208	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	SAS SIAT BRAUN	BUSSANG	Restauration continuité écologique_ ROE3542_ Seuil tissage Mougnot	MIA0304	CR208	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		FRESSE-SUR-MOSELLE	Restauration de la continuité écologique_ ROE48422_ Seuil de l'ex-atelier des ORMES	MIA0304	CR208	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		FRESSE-SUR-MOSELLE	Restauration continuité écologique_ ROE3695_ Seuil de prise d'eau plans d'eau	MIA0304	CR208	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	SARL ENERGIE DES LESSES	FRESSE-SUR-MOSELLE	Restauration continuité écologique_ ROE3589_ Seuil en rivière	MIA0304	CR208	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		FRESSE-SUR-MOSELLE	Restauration continuité écologique_ ROE3591_ Seuil en rivière	MIA0304	CR208	DDT - VOSGES

Domaine	Maître d'ouvrage	Commune(s)	Titre de l'action	Nomenclature OSMOSE de l'action	Masse(s) d'eau	Service pilote
Milieux aquatiques		FRESSE-SUR-MOSELLE	Restauration continuité écologique _ROE3600_ Seuil de l'ancienne scierie : prise d'eau pompage	MIA0304	CR208	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		FRESSE-SUR-MOSELLE	Restauration continuité écologique _ROE3602_ Seuil en rivière	MIA0304	CR208	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		FRESSE-SUR-MOSELLE	Restauration continuité écologique _ROE3606_ Seuil en rivière	MIA0304	CR208	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		FRESSE-SUR-MOSELLE	Restauration continuité écologique _ROE3607_ Seuil en rivière	MIA0304	CR208	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	ENERGIES DES LESSES	FRESSE-SUR-MOSELLE, SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE	Restauration continuité écologique _ROE3692_ Seuil de prise d'eau microcentrale LA PRESLE	MIA0304	CR208	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		FRESSE-SUR-MOSELLE, SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE	Restauration continuité écologique _ROE3586_ Seuil de la scierie de Noiregoutte	MIA0304	CR208	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		LE MENIL	Restauration de la continuité écologique _ROE61916	MIA0304	CR219	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		LE MENIL	Restauration continuité écologique _ROE3718_ Seuil de l'ancien tissage	MIA0304	CR219	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		LE MENIL	Restauration continuité écologique _ROE3730_ Seuil en rivière	MIA0304	CR219	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	S.A.R.L. Centrale hydroélectrique MENIL ENERGIES	LE MENIL	Restauration continuité écologique _ROE3736_ Seuil prise eau centrale du Pont Charreau	MIA0304	CR219	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	COMMUNE LE THILLOT - MAIRIE	LE THILLOT	Restauration de la continuité écologique _ROE61907_ Seuil en rivière	MIA0304	CR219	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	Arnaud MARION - 88290 SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE	LE THILLOT	Restauration continuité écologique _ROE3608_ Seuil de l'ancien tissage BLUCHE	MIA0304	CR208	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		LE THILLOT	Restauration continuité écologique _ROE3609_ Seuil désaffecté ancienne scierie BOILEAU	MIA0304	CR208	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		LE THILLOT	Restauration continuité écologique _ROE3611_ Seuil aval de la Courbe	MIA0304	CR208	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		LE THILLOT	Restauration continuité écologique _ROE3706_ Seuil d'irrigation de la Mouline	MIA0304	CR219	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		RAMONCHAMP	Restauration de la continuité écologique _ROE47822_ Centrale hydro-électrique CLAUDEL	MIA0304	CR208	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		RAMONCHAMP	Restauration continuité écologique _ROE3701_ Seuil en rivière	MIA0304	CR208	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	EVELYNES ELECTRIQUES	RUPT-SUR-MOSELLE	Restauration de la continuité écologique _ROE47821_ Seuil de prise d'eau de la centrale des MEIX	MIA0304	CR208	DDT - VOSGES

Domaine	Maître d'ouvrage	Commune(s)	Titre de l'action	Nomenclature OSMOSE de l'action	Masse(s) d'eau	Service pilote
Milieux aquatiques	S.A. BOUTMY	RUPT-SUR-MOSELLE	Restauration continuité écologique _ROE3764_ Seuil de l'usine de SAULX	MIA0304	CR208	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	commune de RUPT-SUR-MOSELLE	RUPT-SUR-MOSELLE	Restauration continuité écologique _ROE3779_ Seuil de l'usine VALRUPT	MIA0304	CR208	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		RUPT-SUR-MOSELLE	Restauration continuité écologique _ROE3809_ Seuil d'irrigation du canal de Helle	MIA0304	CR208	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		SAINT-AURICE-SUR-MOSELLE	Restauration de la continuité écologique _ROE58393_ Seuil en rivière	MIA0304	CR218	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		SAINT-AURICE-SUR-MOSELLE	Restauration de la continuité écologique _ROE58395	MIA0304	CR218	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		SAINT-AURICE-SUR-MOSELLE	Restauration de la continuité écologique _ROE62376	MIA0304	CR218	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		SAINT-AURICE-SUR-MOSELLE	Restauration de la continuité écologique _ROE62377	MIA0304	CR218	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		SAINT-AURICE-SUR-MOSELLE	Restauration continuité écologique _ROE3546_ Seuil tissage Lévêque	MIA0304	CR208	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		SAINT-AURICE-SUR-MOSELLE	Restauration continuité écologique _ROE3548_ Seuil de la mairie	MIA0304	CR218	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		SAINT-AURICE-SUR-MOSELLE	Restauration continuité écologique _ROE3554_ Seuil de la scierie de Noiregoutte	MIA0304	CR218	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		SAINT-AURICE-SUR-MOSELLE	Restauration continuité écologique _ROE3589_ Seuil d'irrigation	MIA0304	CR208	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	SARL CARRE D'AS	SAINT-AURICE-SUR-MOSELLE	Restauration continuité écologique _ROE3552_ Seuil Michel Georges	MIA0304	CR218	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		BUSSANG	Aménagement ou suppression d'un ouvrage _ROE47828_ Seuil prise eau plans eaux AAPPMA	MIA0304	CR208	AE - RHIN-MEUSE
Ressource	COMMUNE DE BUSANG - MAIRIE	BUSSANG	Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau à Bouloie	RES0202	CR208;CG103	AE - RHIN-MEUSE
Ressource	COMMUNE DE BUSANG - MAIRIE	BUSSANG	Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau à Larcenaire	RES0202	CR208;CG103;CG14	AE - RHIN-MEUSE
Ressource	COMMUNE DE BUSANG - MAIRIE	BUSSANG	Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau à Séchenat et Hutte	RES0202	CR208;CG103;CG14	AE - RHIN-MEUSE
Ressource	COMMUNE LE MENIL - MAIRIE	LE MENIL	Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau	RES0202	CR315;CG103	AE - RHIN-MEUSE
Ressource	COMMUNE DE RUPT SUR MOSELLE - MAIRIE	RUPT-SUR-MOSELLE	Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau	RES0202	CR208;CG103;CG14	AE - RHIN-MEUSE
Ressource	SYND INTERCOMMUNAL DES EAUX DE PRESLES	SAINT-AURICE-SUR-MOSELLE	Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau	RES0202	CR295;CG103	AE - RHIN-MEUSE